



## **NAO UFIP 2018**

### **Aurons-nous enfin de vraies négociations ?**

Loin de s'inscrire dans une posture dogmatique, la non signature de notre Organisation Syndicale des derniers accords NAO UFIP, s'explique plutôt par la qualité des négociations que nous jugeons inacceptables.

Si l'UFIP a la volonté d'aboutir à un accord, pour Force Ouvrière, celui-ci devra prendre en considération l'investissement des salariés et répondre *a minima* à leurs attentes. Cet accord devra également tenir compte des faibles Augmentations Générales concédées lors des dernières NAO en y remédiant (0,5% en 2016 et 0,3 en 2017).








De plus, les ordonnances MACRON-PENICAUD ayant pour but de fragiliser les conditions de travail des salariés et d'affaiblir les Instances Représentatives du Personnel, Force Ouvrière revendique le maintien des CHSCT dans toute la branche.

En effet, nous exigeons que toutes les prérogatives de cette instance soient préservées afin de garantir l'intégrité des salariés et la sécurité des populations environnantes.

Enfin, nous rappelons l'engagement pris par l'UFIP en 2016 d'ouvrir des négociations portant sur la fusion AGIRC-ARCCO. Il devient urgent d'entamer ce processus avant l'application de cette mesure qui pénaliserait les futurs retraités.

Notre Organisation Syndicale continuera à défendre les intérêts des salariés lors de cette négociation qui se déroulera le **23 novembre 2017**.

### **Revendications Force Ouvrière :**

-  Le relèvement de la grille salariale et des réels de 2,2%
-  Un plancher Prime de Quart sur le coefficient 340
-  Un déplafonnement de la prime d'ancienneté
-  La portabilité de la prime d'ancienneté
-  La portabilité de l'anticipation postée
-  Le maintien des CHSCT
-  Porter au minimum à 6 mois l'Indemnité de Départ à la Retraite (IDR)